

# ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 DECEMBRE 2015

**Présidence :** Madame Marie-Claire Pharisa, syndique

**Citoyennes et citoyens présents :** 34 ; conseil communal : 5, soit 39

**Conseil communal :** Messieurs

- Daniel Raboud
- Jean-François Moura
- Philippe Mercier
- Alain Saudan

**Secrétaire :** Madame Marthe Brodard

**Convocation :**

- affichage au pilier public dès le 13 novembre 2015 ;
  - publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 46, du 13 novembre 2015 ;
  - insertion dans le Bulletin d'information numéro 77 distribué à tous les ménages le 13 novembre 2015 (art. 12, al. 1<sup>bis</sup> LCo ; décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2011), ainsi que sur le site internet.
- 

## Ordre du jour

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 avril 2015**

**2. Budgets 2016**

*2.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements*

*2.2. Travaux de sécurisation - Cascade - Grotte*

*2.3. Etablissement du PIEP (plan des infrastructures d'eau potable)*

*2.4. Achat d'un véhicule forestier*

*2.5. Achat d'un bus scolaire – participation*

*2.6. Rapports de la commission financière*

*2.7. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements*

**3. Présentation du plan financier 2016-2020**

**4. Divers**

A 20.00 heures, **Madame la Syndique** ouvre l'assemblée en saluant les personnes présentes ; elle les remercie d'avoir répondu à la convocation.

Madame la Syndique :

- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer ;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :

« <sup>1</sup>L'assemblée vote à main levée.

<sup>2</sup>Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

<sup>3</sup>Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence. » ;

- elle excuse l'absence de Mesdames et Messieurs Anita et Gérald Raboud, Patrice Borcard, André Geinoz, Claude Heckly, Julien Heckly, Pierre Bovet, Philippe Borcard, Catherine Raboud, Alfred Pittet, Markus et Marie-Claude Etter ;
- nomme **Messieurs Georges Raboud et Guy Musy** en qualité de scrutateurs.

---

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont présentés, par affichage sur écran, au moyen d'un support informatique, sous format « PowerPoint ».

---

## 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 avril 2015

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 15 avril 2015 n'est pas lu ; il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site Internet dès sa rédaction (art. 22, 103<sup>bis</sup> de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Il est **approuvé** avec remerciements à Madame Brodard.

## 2. Budgets 2016

Les personnes présentes ont reçu un exemplaire des budgets (fonctionnement et investissements).

### 2.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements

Les budgets précités ont fait l'objet d'un rapport publié dans le bulletin d'information numéro 77, pages 4 à 7 ; ils pouvaient être consultés au Bureau communal pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée.

#### - *Budget de fonctionnement*

**Madame Marie-Claire Pharisa**, syndique, responsable des finances, donne connaissance du rapport qu'elle a établi à l'intention de l'assemblée (pièce numéro 1), rapport joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante).

Sous le chapitre 710 – Protection des eaux : il convient de souligner l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions fédérales en matière de protection des eaux. Une taxe de **9 fr. par habitant** raccordé à la station d'épuration sera introduite. Cette taxe est destinée à financer un fonds affecté aux installations nécessaires à l'élimination des micropolluants. Dès lors, l'an prochain, la STEP de Broc facturera une nouvelle taxe de **9 fr. par habitant**. Aussi, le budget prévoit une couverture partielle de ladite taxe, à raison d'une moyenne de **6.70 fr. par habitant**.

En conséquence, en **2016**, la taxe d'exploitation sera portée de 1.30 fr. à **1.43 fr. le m<sup>3</sup>**.

La présentation du budget de fonctionnement 2016 ne suscite pas de question.

Ledit budget solde comme suit :

- revenus :	4'350'559.00 fr.
- charges :	4'342'415.00 fr.
<b>excédent de recettes :</b>	<b>8'144.00 fr.</b>

#### - *Budget des investissements*

Les investissements budgétisés en 2016 sont les suivants :

- 2.2. *Travaux de sécurisation - Cascade – Grotte – 115'000 fr.*
- 2.3. *Etablissement du PIEP (plan des infrastructures d'eau potable) – 15'000 fr.*
- 2.4. *Achat d'un véhicule forestier- 35'000 fr.*
- 2.5. *Achat d'un bus scolaire – participation – 25'200 fr.*

## 2.2. Travaux de sécurisation - Cascade – Grotte – 115'000 fr.

Madame la Syndique expose ce qui suit :

- L'infrastructure Cascade – Grotte est située sur l'immeuble numéro 4870, propriété de la commune. Elle figure au plan d'aménagement local en qualité de zone d'intérêt général. Un accord entre la commune, d'une part, et le comité de la Grotte, d'autre part, fixe les conditions d'entretien du site.

Les charges relatives à la zone forestière sont supportées par la commune ; celles concernant le périmètre qui englobe la Grotte sont assumées par une association gérée par un comité, lequel est présidé par Madame Marianne Grangier.

- En juillet 2015, des pierres se sont détachées de la falaise surplombant la Grotte.
- Soucieuse de la sécurité des pèlerins et des visiteurs, Madame Marianne Grangier a fait appel à une entreprise en vue de purger le rocher. Celle-là a constaté d'importantes fissures, d'où la nécessité d'envisager la mise en place de mesures de protection. Dès lors, le site est temporairement fermé depuis juillet 2015.
- A la suite des constatations qui précèdent et en prévision du pèlerinage annuel du 15 août, en juillet 2015, au nom du comité de la Grotte, la présidente, Madame Grangier, a confié à un bureau d'ingénieurs un mandat en vue de définir les mesures visant à garantir la sécurité des personnes.
- Sont projetées diverses photos des mesures envisagées, soit notamment :
  - rectification des éperons rocheux ;
  - pose d'un filet plaqué ;
  - purge des pierres instables.
- Les parties ont convenu que la commune fonctionnera en qualité de maître d'œuvre. Aussi, elle sollicite un crédit global.

Dès lors, Madame la Syndique détaille le financement des mesures à réaliser comme suit :

Les travaux sont estimés à :	115'000 fr.
Ils seront subventionnés, à raison de 70 %, jusqu'à concurrence d'un montant maximal (subventionnable) de 100'000 fr. :	<u>70'000 fr.</u>
Charge à payer :	<u>45'000 fr.</u>



- la valeur de remplacement de ces infrastructures et leur durée de vie estimée ;
  - une planification des besoins futurs en eau et en infrastructures d'eau potable ;
  - les ressources locales en eau potable susceptibles d'être mises en valeur ;
  - les mesures nécessaires en temps de crise ;
- objectifs de la gestion financière
- prestations durables à prix raisonnable ;
  - conservation de la valeur des infrastructures ;
  - stabilisation, à long terme, des taxes ;
  - capitaux propres ;
  - transparence pour le consommateur et l'opinion publique ;
  - harmonisation des tarifs.

Le délai d'établissement de ce plan est fixé au **1<sup>er</sup> juillet 2016**.

Les honoraires sont estimés à **15'000 fr.** Ils seront financés au moyen d'un emprunt bancaire.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Raboud donne lecture d'un rapport qui indique la couverture financière, la durée et le montant annuel des charges (amortissements et intérêts) – cf. fiche, ci-annexée, qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 3). Les charges annuelles sont estimées à **2'550 fr.**

Madame la Syndique remercie Monsieur Daniel Raboud de sa présentation.

#### 2.4. **Achat d'un véhicule forestier- 35'000 fr.**

**Monsieur Jean-François Moura** renseigne l'assemblée au sujet du remplacement du véhicule forestier : « Opel Campo », lequel est largement amorti puisqu'il a douze ans. Son état ne permet pas d'envisager une nouvelle expertise.

Il présente le financement de cet objet :

Achat d'un nouveau véhicule, dont la dépense est estimée à :	<u>35'000 fr.</u>
Cette dépense sera financée au moyen d'un emprunt – crédit d'investissement de 80 %	28'000 fr.
Le solde sera couvert par les fonds propres :	<u>7'000 fr.</u>
Total égal à la dépense estimée à :	<u><b>35'000 fr.</b></u>

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura donne lecture d'un rapport qui indique la couverture financière, la durée et le montant annuel des charges (amortissements) – cf. fiche, ci-annexée, qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 4). Les charges annuelles sont estimées à **5'600 fr.** (remboursement du crédit d'investissement).

Madame la Syndique remercie Monsieur Jean-François Moura.

**2.5. Achat d'un bus scolaire – participation – 25'200 fr.**

**Monsieur Alain Saudan** expose que la durée d'amortissement du bus scolaire : « Renault Master » bleu expirera en 2016. Comme jusqu'à aujourd'hui et jusqu'à l'année scolaire 2017/2018, les charges financières y relatives seront supportées par le canton. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, soit dès la rentrée 2018-2019, les transports d'écoliers seront entièrement à la charge des communes.

Le montant de l'investissement est estimé à **63'000 fr.** Il est réparti entre les communes de Grandvillard et de Bas-Intyamou, lesquelles forment un cercle scolaire, respectivement à raison de **40 %** et de **60 %**. Dès lors, la part de Grandvillard s'élève à **25'200 fr.**

La charge annuelle est de **3'024 fr.** Les deux premières tranches seront remboursées l'Etat.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Saudan donne lecture d'un rapport qui indique la couverture financière, la durée et le montant annuel des charges (amortissements et intérêts) – cf. fiche, ci-annexée, qui fait partie intégrante du présent procès-verbal (pièce numéro 5).

Madame la Syndique remercie Monsieur Alain Saudan.

**Récapitulation des investissements soumis à la présente assemblée**

- Travaux de sécurisation – Cascade – Grotte :	115'000 fr.
- Etablissement du PIEP (plan des infrastructures d'eau potable) :	15'000 fr.
- Achat d'un véhicule forestier :	35'000 fr.
- Achat d'un bus scolaire - participation	<u>25'200 fr.</u>
 Total des investissements budgétisés en 2016 :	 <u><b>190'200 fr.</b></u>

**Madame la Syndique** communique l'état des investissements, dont la réalisation a été reportée ou est en cours d'exécution, investissements qui ont fait l'objet de décisions d'assemblées antérieures :

- Réfection du chalet « Les Tservettes » :	45'000 fr.
- Réfection de l'accès à l'alpage précité :	90'000 fr.
- Lotissement du « Saudillet », équipement de détail	<u>500'000 fr.</u>
<b>Total des investissements reportés :</b>	<b><u>635'000 fr.</u></b>

Madame la Syndique ajoute que les autorisations nécessaires relatives à l'aménagement du quartier du « Saudillet » parviendront incessamment. Dès lors, les travaux d'aménagement devraient débuter au début de l'année prochaine.

## **2.6. Rapports de la commission financière**

### **a) Budget de fonctionnement**

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, donne lecture du rapport, ci-après reproduit :

« Point 2 de l'ordre du jour « Budgets 2016

#### Budget de fonctionnement

Lors de notre séance du 11 novembre, les personnes compétentes nous ont expliqué chapitre par chapitre les particularités du budget 2016 qui fait ressortir un excédent de recettes de Fr. 8'144.-.

Nous pouvons constater que les différents postes de ce budget ont été déterminés sur la base de données pertinentes. Nous relevons et soutenons le principe de prudence qui a prévalu lors de l'établissement de ce budget.

Nous constatons malheureusement, une tendance sans cesse à la hausse de la Confédération, des cantons et des districts à reporter les charges sur les communes. L'importance des charges liées restreint très fortement l'influence du conseil communal sur les finances de la commune.

Toutes les questions de la commission financière ont obtenu réponses. Par conséquent, nous proposons à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2016 tel que présenté ».

### **b) Budget des investissements**

#### Budget des investissements

Les divers investissements proposés ce soir nous ont également été présentés en détail lors de notre séance du 11 novembre et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Aussi, la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter le budget des investissements tel que présenté.

Nous tenons à remercier, pour la qualité de leur travail, le conseil communal, la nouvelle caissière Mme Pascale Borcard, ainsi que Madame Jeannette Beaud qui a également participé à l'établissement des budgets 2016.

Les membres de la commission financière :  
Mireille Baechler  
Pierre Borcard  
Thierry Sottas ».

Pour la commission financière

Signé : Thierry Sottas, président

Ces deux rapports sont annexés au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièces numéros 6 et 7).

## **2.7. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements**

### **a) Vote du budget de fonctionnement :**

Soumis à l'assemblée, le budget de fonctionnement, dont :

- Les revenus s'élèvent à :	4'242'415.00 fr.
- Les charges à :	4'350'559.00 fr.

excédent de recettes : 8'144.00 fr.

est adopté, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

### **b) Vote du budget des investissements :**

#### **2.2. Travaux de sécurisation - Cascade – Grotte – 115'000 fr.**

*Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.*

#### **2.3. Etablissement du PIEP (plan des infrastructures d'eau potable) – 15'000 fr.**

*Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.*

#### **2.4. Achat d'un véhicule forestier - 35'000 fr.**

*Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.*

#### **2.5. Achat d'un bus scolaire – participation – 25'200 fr.**

*Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.*

**Madame la Syndique** remercie l'assemblée de la confiance témoignée, ainsi que ses collègues.

Elle remercie également :

- le président et les membres de la commission financière de l'intérêt qu'ils portent à la gestion des affaires communales ; les discussions ont lieu dans un esprit empreint de courtoisie et de collaboration ;
- Mesdames Jeannette Beaud et Pascale Borcard qui ont collaboré à l'établissement des budgets.

### **3. Présentation du plan financier 2016-2020**

**Madame Marie-Claire Pharisa**, syndique, expose ce qui suit :

- La planification financière est un outil qui permet au conseil communal d'établir une projection des investissements et des charges qui s'y rapportent.
- Cette planification a été adoptée par le conseil communal, sur préavis de la commission financière, à laquelle elle a été soumise.
- Elle est fondée sur les comptes 2014, les budgets 2015 et 2016.
- Madame la Syndique donne connaissance d'un rapport relatif à la mise à jour du plan financier cité en titre, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 8).
- Elle projette deux fiches relatives à l'évolution de l'endettement net, ainsi qu'à la marge nette d'autofinancement.

Conformément à l'article 10 lit. r) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, l'assemblée prend acte du plan financier et de ses mises à jour.

Madame la Syndique remercie la commission financière, ainsi que Madame Pascale Borcard, caissière.

### **4. Divers**

#### **a) La Poste – Bureau de Grandvillard**

Suite à la notification, en 2014, d'une décision de fermeture du Bureau de poste de Grandvillard pour introduire un service à domicile, le conseil a saisi la Commission fédérale de la poste. De nombreux citoyens ont appuyé sa démarche en signant une demande de maintien de l'Office de poste de Grandvillard. Après examen de la demande de révision de la commune, ladite commission a émis des recommandations aux termes desquelles elle a invité La Poste à rechercher un partenaire (commerçant ou entreprise) en vue d'ouvrir une agence postale.

Ces recherches n'ont pas abouti.

Dès lors, le 30 novembre 2015, La Poste a informé les habitants de Grandvillard du maintien du bureau, selon l'horaire d'ouverture actuel, soit du lundi au vendredi de 15.00 à 18.00 heures.

**Madame la Syndique, Marie-Claire Pharisa** dit la satisfaction du conseil de l'issue favorable de la procédure. Elle recommande à chacun de faire usage de ce service de proximité, lequel correspond aux attentes des villageois. Un service à domicile n'est pas en mesure d'offrir les prestations de qualité et la confidentialité au même titre qu'un bureau de poste.

**b) FriFire Gruyère 2015 - projet de regroupement des corps de sapeurs-pompiers**

**Monsieur Daniel Raboud** informe l'assemblée de ce qui suit :

Les sapeurs-pompiers ont pour mission de secourir les personnes, de sauver les animaux et de préserver les biens et l'environnement en cas d'incendie ou d'autres sinistres.

Pour répondre aux exigences cantonales en matière de sécurité, une profonde réforme de leur organisation est envisagée.

Le standard d'intervention requis est le suivant :

chaque corps de sapeurs-pompiers doit être en mesure d'arriver sur la place sinistrée avec huit sapeurs-pompiers (dont un officier et quatre porteurs d'appareils respiratoires) au plus tard quinze minutes après réception de l'alarme.

La défense incendie repose sur deux piliers :

- le corps de sapeurs-pompiers local ;
- le centre de renfort.

L'ECAB a exigé des corps de sapeurs-pompiers l'adaptation de leurs structures jusqu'à la fin 2015.

En 2014, Monsieur le Préfet, Patrice Borcard, a constitué un groupe de travail. Ce groupe est présidé par Monsieur André Geinoz, Lieutenant de Préfet. Il est composé de conseillers communaux et de pompiers. Il a été chargé d'établir un état de situation et d'examiner les mesures à proposer en vue d'adapter l'organisation et les structures aux exigences cantonales.

Après une année et demie de travaux, ledit groupe a constaté ce qui suit :

- le District de la Gruyère compte aujourd'hui vingt-cinq communes desservies par quatorze corps de sapeurs-pompiers ;

- à ce jour, seuls six des quatorze corps de sapeurs-pompiers gruériens sont conformes aux normes édictées par l'ECAB ;
- au regard des investissements à envisager et des moyens financiers de certaines communes, une approche collective s'est révélée nécessaire ; à noter que des communes dégagent un bénéfice pour ce service, alors que d'autres assument une charge qui peut s'élever jusqu'à **70 fr. par habitant et par année** ;
- en outre, une permanence de jour doit être assurée.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le groupe de travail a conclu à une fusion, d'ici 2020, selon laquelle les quatorze corps de sapeurs-pompiers n'en formeront plus que trois avec une permanence de douze personnes, dont trois commandants. Outre le bâtiment et les véhicules du Centre de renfort de Bulle, d'autres infrastructures seront reprises dans la nouvelle organisation.

Il n'est pas prévu de reprendre les locaux de Grandvillard, parce que décentrés. Monsieur Raboud ajoute que la commune aurait dû acquérir un tonne-pompe.

La contribution par habitant est estimée à **8 fr.**

Madame la Syndique remercie Monsieur Raboud des informations qui précèdent.

#### c) **Organe communal de conduite en cas de catastrophe de l'Intyamon – ORCOC**

**Monsieur Alain Saudan** expose que lors d'événements extraordinaires durant lesquels les structures, les méthodes et les procédures habituelles ne suffisent plus à maîtriser la situation et que l'intervention nécessite un appui, l'organe communal de conduite (ORCOC) peut être mis à contribution afin d'assurer la coordination. Celui-là est également chargé, durant l'année, d'accomplir des tâches de planification, de préparation, de prévention et d'information en vue de se prémunir contre les dangers et de favoriser efficacement l'aide et la conduite en cas d'engagement.

Pour assumer ses attributions, l'ORCOC recherche une personne, domiciliée à Grandvillard.

Cette personne doit être libre de tout mandat officiel, ne pas appartenir à un corps de police ou de sapeurs-pompiers, ni être incorporée dans l'armée ou dans la protection civile.

Cette activité demande quelque disponibilité pour participer à des réunions (4 à 6 par année).

Monsieur Saudan communique les coordonnées de Monsieur Martial Grandjean, chef de l'ORCOC Intyamon (079 560 56 10).

Les tâches attribuées à l'ORCOC sont les suivantes :

- a) analyse des risques :
  - participation à l'analyse des risques cantonaux ;
  - établissement du catalogue des risques communaux ;
- b) préparation :
  - établissement des plans d'engagement ;
  - formation et exercices ;
- c) engagement et remise en état
  - conduite de l'engagement sur le plan local ;
  - coordination de la remise en état.

Il projette également l'organigramme.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec Monsieur Alain Saudan ou avec l'administration communale.

**d) Routes communales – centre du village – Rue Saint-Jacques, Rue du Vanil-Noir, Route du Banneret**

**Monsieur Nicolas Raboud** se réfère à l'avis paru dans le bulletin d'information numéro 77, de novembre 2015.

Il regrette que le revêtement choisi ne permette plus le passage des tracteurs et des véhicules lourds équipés de chaînes à neige. Il constate que ce revêtement est onéreux et engendre des restrictions.

**Madame la Syndique** et **Monsieur Daniel Raboud** l'informent qu'avant de prendre une décision, le conseil s'est renseigné auprès de l'EPFL, d'ingénieurs, ainsi que d'autres communes.

Monsieur Daniel Raboud ajoute que le tracteur utilisé par la commune pour le déblaiement est équipé de pneus cloutés. Afin de préserver les nouveaux aménagements, le conseil demande d'éviter d'emprunter, avec des véhicules équipés de chaînes, les routes du centre du village.

**e) Cascade - Grotte**

**Madame Marianne Grangier** remercie vivement le conseil de sa disponibilité pendant les vacances d'été et de sa collaboration à la recherche d'une solution visant à assurer le maintien du site et la sécurité des visiteurs.

L'ordre du jour est épuisé.

Madame la Syndique remercie les participants de leur intérêt à la gestion des affaires publiques et de leur confiance.

Elle remercie également ses collègues, le personnel administratif et d'exploitation, le corps enseignant.

Elle souhaite à tous une période de fêtes dans la joie et elle présente ses meilleurs vœux en vue de la nouvelle année.

L'assemblée est close à 21.15 heures. Chacun est invité à un moment d'échange et d'amitié.

**La secrétaire :**



Marthe Brodard

**La syndique**



Marie-Claire Pharisa